Utiliser de manière autonome Telepac

Organisée en partenariat avec CORAL Occitanie

OBJECTIFS

Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC : • Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC

ENJEUX

La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Elle se fait exclusivement sur internet sur la plateforme TéléPAC. L'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie.

CONTENU

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
Présentation des nouveautés de la campagne 2022.
Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
Les principales fonctionnalités du logiciel.
Les différentes étapes de la saisie :
- Créer son compte
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,
- Enregistrer des cultures,
- Réaliser la demande d'aide

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
CIVAM bio 34

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 27/04/2022

MODALITÉS D'ACCÈS
Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

TARIFS

Adhérent	**112 €**
Non adhérent	**112 €**
Non agricole	**112 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Eligibles VIVEA, une contribution de 28 euros vous est demandé.

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

NOTE : Repas tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
27/04/2022	34000 Hérault	Céline Mendes, Civam Bio 34 Elodie Roger, Civam Bio 34

THÈMES
Gestion d\'entreprise | Commercialisation

PARTENAIRES

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)